

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2024\_32

OBJET :

**ADMINISTRATION GENERALE****DEPLACEMENT D'ELUS AU  
PARLEMENT EUROPEEN  
LES 13 ET 14 MARS 2024****APPROBATION D'UN MANDAT  
SPECIAL**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 mars 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 11 mars 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 19 mars 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 31 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* : Néant

*Secrétaire élue pour la durée de la session* : Martine SCHMÜCK

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Delphine DEBATISSE Cédric SCHÜNEMANN	Véronique MOUILLER Thierry ROLLET

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**DEPLACEMENT D'ELUS AU PARLEMENT EUROPEEN  
LES 13 ET 14 MARS 2024  
APPROBATION D'UN MANDAT SPECIAL**

Véronique Mouiller, adjointe au maire en charge de l'action culturelle et de la communication, expose à l'assemblée :

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des voyages d'études.

Teresa Garcia Sanchez, Maire de Calasparra, et de Marcos Ros, député européen espagnol au Parlement européen, ont proposé d'organiser un voyage permettant aux trois villes jumelées de se rencontrer au Parlement européen à Strasbourg.

Une rencontre avec les députés européens et une visite de l'institution sont au programme avec les délégations d'élus et les comités de jumelage respectifs.

Brigitte Bonnefond, adjointe déléguée au Développement durable, à la participation citoyenne, au jumelage et aux coopérations, a été chargée de coordonner l'organisation pour Riorges en lien avec Teresa Salinas, présidente du Comité de jumelage de Calasparra.

La période initialement envisagée était mi-avril pour la session plénière.

Pour des raisons de disponibilité, la visite est finalement programmée le mercredi 13 mars 2024 à 16 heures avec Sylvie Guillaume, Députée européenne.

La visite aura lieu après un déjeuner pris au Parlement Européen avec les délégations espagnole (15 personnes) et allemande (6 personnes).

La délégation Riorgoise est composée de Jean-Luc Chervin, maire, accompagné de Brigitte Bonnefond, adjointe déléguée au Développement durable, à la participation citoyenne, au jumelage et aux coopérations, Eric Michaud, adjoint délégué à la Vie associative et au sport, et de la Coordinatrice associations, événementiel et jumelages.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à *l'unanimité* :

1°) donne mandat spécial à Jean-Luc Chervin, maire, Brigitte Bonnefond, adjointe, Eric Michaud, adjoint et à la Coordinatrice associations, événementiel et jumelages, qui représenteront la ville de Riorges à la visite du Parlement Européen à Strasbourg, organisée mercredi 13 mars 2024 ;

2°) accepte le remboursement aux frais réels des dépenses de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement sur présentation de justificatifs ;

3°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget

Riorges, le 18 mars 2024

La secrétaire de séance,  
Martine SCHMÜCK

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN